

# REGLES DE FONCTIONNEMENT DU SELF SERVICE

## MATERNELLE - PRIMAIRE - COLLEGE

### Elève externe :

Prévenir 48h00 à l'avance Madame Marie-Claire TABAUD, responsable du self et acheter un ticket à l'accueil : 7,90 €.

### Elève demi-pensionnaire :

**La facturation de la demi-pension est composée de 2 éléments**

❶ Frais de fonctionnement annuels (investissement matériel, personnels, surveillance...) facturés avec les frais de scolarité

4 jours	3 jours	2 jours	1 jour
374 €	280,50 €	187 €	93,50 €

❷ + **Prix du repas à 3,90 €** débité sur le porte-monnaie self qu'il convient de réapprovisionner régulièrement dès que le solde atteint **11.70 €** via le site Ecole Directe (accès avec le code « famille » distribué en début d'année scolaire) ou au secrétariat auprès de Madame Marie-Claire TABAUD le matin de 7h30 à 8h30 (mettre le nom et prénom de l'enfant au dos du chèque).

### Aides de la Métropole pour les collégiens:

Selon le quotient familial le prix du repas peut être réduit :

Quotient familial CAF		
Inférieur à 400 €* 1,40 €* 2,70 €* 3,90 €*	Entre 400 et 800 €* 2,70 €* 3,90 €*	Supérieur à 800 €* 3,90 €*
1,40 €* 2,70 €* 3,90 €*	2,70 €* 3,90 €*	3,90 €*

*\*La différence de prix est prise en charge par la Métropole, sous réserve que le quotient familial CAF ait été remis à l'établissement. Ces remises ne concernent que les collégiens.*

Ces aides peuvent être remises en cause par la Métropole d'une année sur l'autre.

### INFORMATIONS PRATIQUES

En début d'année scolaire une carte de self est établie pour l'ensemble des élèves demi-pensionnaires.

Cette carte est personnelle. Elle ne peut être prêtée à quiconque.

Elle sera distribuée aux collégiens.

Les enseignants conservent celles des élèves de maternelle et de primaire.

La carte est valable pour une année scolaire avec report du solde d'une année sur l'autre, en cas de départ il est restitué.

L'élève est responsable du bon état de la carte, des contrôles seront effectués.

Aucun changement de régime n'est autorisé pendant l'année.

Si l'élève mange un jour non autorisé ou si sa carte à un solde négatif, le retrait est décompté double.

En cas de perte ou de détérioration de la carte, une autre carte pourra être fournie moyennant un coût de 8 €.